

## Des objectifs contraignants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

**Le Parlement se prononcera demain sur le règlement sur la répartition de l'effort qui fixe aux États membres des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

Le règlement sur la répartition de l'effort prévoit une baisse des émissions pour les secteurs non-couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, tels que les transports, l'agriculture, le bâtiment ou la gestion des déchets.

L'objectif est de parvenir à une réduction des émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à l'année 2030. Le texte vise également à mieux soutenir les États membres à faibles revenus et à promouvoir une agriculture efficace sur le plan climatique.

Une fois adopté, ce règlement se traduira par des objectifs contraignants et nationaux en accord avec les engagements pris par l'Union européenne dans le cadre de l'accord de Paris sur le changement climatique.

« Le signal le plus puissant que le Parlement européen puisse donner est de montrer qu'il prend au sérieux la lutte contre le changement climatique et qu'il met en œuvre l'accord de Paris en adoptant le règlement sur la répartition de l'effort », a déclaré la députée libérale britannique Catherine Bearder au cours du débat en session plénière avant le vote.

« Avec ou sans Donald Trump, l'action climatique et les investissements verts prévus par l'accord de Paris doivent aller de l'avant », a-t-elle ajouté.

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre** Les dirigeants européens ont adopté en octobre 2014 le [cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030](#). Cette législation clé comporte des objectifs contraignants afin de réduire les émissions d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Ces engagements pourront être atteints en réduisant les émissions des secteurs couverts par le [système d'échange de quotas d'émissions](#) de l'Union européenne de 43 % d'une part, et les émissions des secteurs non-couverts par ce système de 30 % d'autre part.

### Plus d'informations

[Revoir le débat en plénière du 13 juin](#)

[Fiche de procédure](#)

[Temps fort : le changement climatique](#)



### Le point sur la répartition de l'effort climatique

<https://www.europartv.europa.eu/en/programme/economy/effort-sharing-driving-europe-s-ambitious-climate-goals>